

Consignes

LA DOTATION D'UN ELECTRICIEN



LES VETEMENTS DE TRAVAIL



Les vêtements de travail protègent des différentes projections et salissures.



Les chaussures de sécurité contre les risques électriques et d'écrasement.



LES EQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE



Les gants de protection contre les risques électriques ou la manutention (selon les situations)



Le masque anti-poussières adapté (FFP1 ou FFP3 selon les situations)



Le casque anti-bruit contre les nuisances liées aux bruits des machines



L'écran facial pour prévenir les risques liés à la survenue d'arc électrique



Le casque de chantier contre les chutes d'objet

**L'EPI est un rempart en matière de sécurité
VOUS DEVEZ LES PORTER OBLIGATOIREMENT**